



BIARRITZ

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

➔ POUR UN MAJEUR

Dépôt de la demande **par l'intéressé en personne**

POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence **obligatoire** du tuteur **ET** du majeur sous tutelle **au dépôt** de la demande

➔ POUR UN MINEUR

① **POUR LES PLUS DE 13 ANS**

Consentement **obligatoire** de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal **ET** de l'enfant **au dépôt** de la demande

① **POUR LES MOINS DE 13 ANS**

Dépôt de la demande par son représentant légal

L'imprimé de demande de changement de prénom à compléter et signer est à télécharger sur le site de la ville de Biarritz ou à retirer en mairie sur rendez-vous

DEPÔT DU DOSSIER SANS RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER (SINON REFUS DU DOSSIER)



La demande peut être effectuée à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance.

Le changement de prénom doit avoir **un intérêt légitime**.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Justificatif
d'identité
et de
résidence

ORIGINAL
+
PHOTOCOPIE

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée
 - Pour un mineur,
 - pièce d'identité en cours de validité de l'enfant
 - **et** pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.
 - Pour un majeur sous tutelle,
 - pièce d'identité en cours de validité du majeur
 - et pièce d'identité en cours de validité du tuteur
 - copie de la décision judiciaire désignant le tuteur
- Justificatif de domicile récent
 - Si vous habitez chez quelqu'un**, cette personne doit vous fournir :
 - une **attestation sur l'honneur** indiquant que vous résidez bien chez elle
 - et un **justificatif de domicile récent à son nom**

Justificatif
de l'intérêt
légitime
de la
demande

L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de **l'intérêt légitime du changement de prénom**.

En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :

- **Enfance ou scolarité :**
Certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc...
- **Vie professionnelle :**
Contrat de travail, attestation de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...
- **Vie administrative :**
Copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...
- **Certificats médicaux** établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé

Pièces à
Fournir en
Fonction de
la situation

Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, **suyant votre situation**, fournir :

- **la copie intégrale de :**
 - l'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs
 - l'acte de naissance de chacun des enfants
 - l'acte de mariage
- **le livret de famille**

Procédure
De décision

- La décision sera communiquée au demandeur dans un délai raisonnable, le cas échéant à l'issue d'une audition ultérieure
- Si l'officier de l'Etat Civil prend une **décision d'autorisation** de changement de prénom, le demandeur reçoit une copie de la décision
- Si l'officier de l'Etat Civil estime que **la demande ne revêt pas un intérêt légitime**, il saisit le procureur de la République pour décision et en informe le demandeur
- **Si le Procureur de la République s'oppose au changement de prénom**, le demandeur ou son représentant légal peut saisir le juge aux affaires familiales